
Mise en contexte :

Durant mon cursus en Assistant Social, j'ai effectué mon second stage dans un centre PMS, implanté au sein même d'une école ordinaire. Nous constituions une équipe pluridisciplinaire composée d'une psychologue, d'une assistante-sociale, d'une infirmière, de deux éducateurs et d'autres professionnels extérieurs qui intervenaient de façon ponctuelle dans la mise en place de nos projets.

Un vendredi matin, à l'issue de notre réunion d'équipe hebdomadaire, une institutrice de troisième année primaire se présente à mon bureau pour me faire part d'une situation délicate qu'elle rencontre. Dans la description qui suit, tous les prénoms cités sont des prénoms d'emprunt, de manière à garantir l'anonymat de ces personnes.

La situation rencontrée est la suivante :

Parmi les élèves de madame Marianne, Sarah, une brillante élève de 8 ans. Cette dernière excelle lors des évaluations, participe activement à toutes les leçons, allant parfois jusqu'à devancer les explications de l'institutrice. En réalité, cette dernière me rapporte qu'elle tente, autant que faire se peut, d'incarner une posture de neutralité face aux étonnantes aptitudes de Sarah. Néanmoins, Sarah serait, d'après Mme. Marianne, consciente de ses facultés distinctives et remarquables. De ce fait, ce qui pose problème selon elle, c'est que Sarah a peu à peu développé un comportement de toute-puissance. Cette attitude a poussé la plupart des élèves de sa classe à vouloir lui ressembler et se lier d'amitié avec elle. Mme. Marianne m'apprend que Sarah possède une grande influence sur les petites filles de sa classe et adopte très souvent une attitude méprisante, manipulatrice et violente envers celles qui n'adhèrent pas à son comportement ou qui ne veulent tout simplement pas faire partie de son groupe.

Plusieurs parents se sont plaints du caractère toxique de son influence en dénonçant le fait que certains de leurs enfants (les filles, en grande majorité) veulent désormais changer leurs tenues vestimentaires de manière à ressembler à Sarah et se montrent de plus en plus insolents et violents envers leurs parents, leur fratrie et leurs paires de façon générale. D'ailleurs, lorsque l'un des élèves ne souhaite plus faire partie de son groupe, Sarah lui fait du chantage et le harcèle. Ces faits ont été rapportés par les surveillants des cours de récréation, le professeur de gymnastique, les élèves de sa classe ainsi que certains parents.

À ce stade-ci de la discussion, je pose des questions liées au contexte familial dans lequel vit Sarah afin d'établir une anamnèse plus détaillée la concernant. J'apprends que sa maman est éducatrice spécialisée et est très prise par son travail. D'ailleurs, l'unique fois où elle avait fait une pause carrière d'une durée d'un an, c'était pour s'occuper du nouveau-né, le petit frère de Sarah. À ce propos, durant cette période-là, Sarah se montrait davantage virulente envers ses camarades.

Enfin, je n'ai eu aucune information concernant le père de Sarah.

Le dilemme éthique auquel était confrontée Mme. Marianne était le suivant :

« Devrai-je garder Sarah dans ma classe, au détriment du bien-être et d'une bonne cohésion au sein du groupe classe, ou faire part à la direction de cette situation et envisager potentiellement le transfère de Sarah vers une autre classe ou un autre établissement (sachant que les problèmes comportementaux de Sarah ne seront peut-être pas résolus pour autant) ? »

À noter que la maman de Sarah a été convoquée à plusieurs reprises par Mme. Marianne. La mère est donc consciente du cas problématique auquel l'institutrice et les élèves sont confrontés au quotidien. Elle prétend tenter de communiquer avec sa fille et d'essayer de la raisonner face aux plaintes qui lui viennent de toutes parts. Rien n'y fait.

Les scénarios envisagés :

- 1) **Proposer à la maman d'emmener Sarah voir la psychologue de l'école ou tout autre thérapeute de ce type.** Mme. Marianne est convaincue que le cas de Sarah est indéniablement lié à une souffrance relationnelle parentale qui se trouve être insuffisante. **Son hypothèse** est la suivante : *Sarah manifeste de tels comportements dans l'unique but d'attirer l'attention sur elle. Elle est très intelligente et use de celle-ci pour attirer les autres vers elle. D'ailleurs, ce harcèlement permanent qu'elle inflige aux autres n'est autre que l'expression vraisemblable d'une peur profonde de perdre ses camardes. Sarah manque cruellement d'affection et d'attention.*
- 2) Faire part du cas de Sarah à la direction et aux parents **en proposant d'inscrire Sarah dans un autre établissement scolaire**, où le niveau serait plus élevé et donc adapté à ses capacités.
- 3) **Garder Sarah dans la classe actuelle au moins pour le restant de l'année** sans entreprendre ni même envisager un changement.

Analyse du dilemme, à la lumière des grands courants éthiques :

Comme nous l'avons vu au cours, **l'éthique se distingue de la morale** par le fait qu'elle renvoie à *l'ensemble des obligations auxquelles l'individu s'astreint pour atteindre le bien-être, le bonheur ou le salut et ainsi, pour réussir sa vie. Ce sont des obligations qui n'engagent que le point de vue subjectif.* **La déontologie**, quant à elle, est définie comme étant *l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession*¹.

1) Éthique déontologique : Moralité de l'action:

A travers cette éthique, nous basons nos actions sur des **principes ou des devoirs moraux**. Si l'on se réfère à la définition que donne **Kant** à la liberté, *ce n'est pas agir comme bon nous semble mais agir selon la loi morale (= l'impératif catégorique) et faire sienne cette loi*. On se focalise sur les actes eux-mêmes. Le code déontologique de l'aide à la jeunesse, annonce l'article suivant :

¹ NAFTALI, P., EVRAR, F., GILLET, T, et a., QUESTIONS D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE, 2018-20 19, Bruxelles, 17p.

Article 2. L'intervenant recherche **les solutions les plus épanouissantes pour le bénéficiaire**. Il veille, dans toute la mesure du possible, si les droits et l'intérêt du jeune ne s'y opposent pas, à **maintenir la cohésion de la famille** et tient compte **des attachements** privilégiés du jeune, notamment à l'égard de **ses frères et sœurs et de ses familiers**².

L'éthique déontologique pour le scénario 1	L'éthique déontologique pour le scénario 2 :	L'éthique déontologique pour le scénario 3 :
La proposition d'une prise en charge psycho-sociale de Sarah, tient compte de sa santé émotionnelle en vu de lui offrir un meilleur épanouissement. Si la thérapie familiale aboutie également, elle permettra de préserver une cohésion optimale dans la famille ainsi qu'au sein de la fratrie.	Le changement d'établissement peut se présenter comme une solution permettant à Sarah un meilleur épanouissement dans ses apprentissages grâce au niveau avancé et adapté à ses capacités.	En restant dans le même établissement, l'école évite à Sarah toute frustration potentielle liée au changement d'école.

2) Éthique conséquentialiste (conséquences) :

À l'inverse de l'éthique de déontologie, l'éthique conséquentialiste s'attarde uniquement sur les conséquences de nos actes et non de leurs intentions. Toujours est-il que les actes posés doivent avoir comme objectif d'encourager le bien avant tout. Les conséquences doivent être « utiles » pour les acteurs concernés par le dilemme.

Conséquences possibles pour le scénario 1 :	Conséquences possibles pour le scénario 2 :	Conséquences possibles pour le scénario 3 :
<p>Conséquences positives : Une rencontre avec un(e) psychologue va permettre à Sarah de se retrouver dans un espace d'écoute, dans un cadre sécurisant. Une thérapie familiale pourrait être envisagée à la suite de cette rencontre et le problème pourrait potentiellement se résoudre au fil des séances de la thérapie.</p> <p>Conséquence négative : Si l'hypothèse de Mme. Marianne parvient jusqu'à la mère de Sarah, celle-ci pourrait culpabiliser de ne remplir correctement son rôle de mère, qui est d'offrir suffisamment d'attention et d'affection à son enfant.</p>	<p>Conséquences positives : Sarah sera intégrée dans un établissement où le niveau sera adapté à ses capacités. Elle n'aura plus le sentiment de s'ennuyer.</p> <p>Les élèves de sa classe ne seront plus confrontés à la violence et au chantage de Sarah.</p> <p>Conséquence négative : Changer Sarah d'établissement ne résoudra pas pour autant les ses problèmes comportementaux. Il est tout à fait possible qu'elle reproduise le même schéma de violence envers les nouveaux élèves de sa classe.</p>	<p>Conséquences positives : Sarah restera dans le même établissement scolaire et gardera donc ses repères.</p> <p>Il n'y aura pas de contrainte administrative pour la mère dans la recherche d'un nouvel établissement pour sa fille.</p> <p>Conséquence négative : Les élèves continueront de subir le comportement violent de Sarah.</p> <p>Sarah ne bénéficiera d'aucune prise en charge psycho-sociale ou d'une aide quelconque.</p>

² Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, in <http://www.deontologie.cfwb.be/index.php?id=833>, s.d. (consulté le 28 novembre 2018)

3) Éthique de la vertu (acteurs) :

Contrairement à l'éthique conséquentialiste, l'éthique de la vertu se préoccupe des acteurs, des agents eux-mêmes. Ici, on ne cherche pas à savoir quel serait l'acte le plus juste mais plutôt de se demander quelle personne l'intervenant doit être. Ce qui importe le plus, c'est l'épanouissement des acteurs. Je vais donc prendre le temps d'analyser l'épanouissement potentiel pour chacun des acteurs suivant les différents scénarios envisagés :

L'épanouissement des acteurs pour le scénario 1 :	L'épanouissement des acteurs pour le scénario 2 :	L'épanouissement des acteurs pour le scénario 3 :
<p>La mère : elle aura le sentiment de faire le nécessaire pour que sa fille se sente à nouveau épanouie. En effet, c'est une manière de mettre des moyens concrets en place pour que le problème émotionnel faisant obstacle à Sarah soit plus éclairé.</p> <p>Sarah : elle bénéficiera d'une prise en charge qui lui permettra de se livrer et de travailler sur ce qui fait obstacle à son réel épanouissement.</p> <p>Mme Marianne : elle aura le sentiment d'avoir accompli son devoir d'institutrice bienveillante aussi bien envers Sarah qu'envers ses autres élèves. Son but étant de permettre à chacun d'eux d'être dans un cadre scolaire sain, juste et bienveillant : le tout, dans des conditions favorables.</p> <p>L'établissement scolaire: accomplissement de son devoir de bienveillance envers les élèves en difficulté ou <i>en crise</i>.</p>	<p>La mère : le sentiment d'offrir un enseignement plus adéquat pour sa fille.</p> <p>Sarah : recevoir un enseignement adapté à ses aptitudes.</p> <p>Mme. Marianne : préserver la bonne cohésion de son groupe classe.</p> <p>L'établissement scolaire : se montrera à l'écoute des attentes de l'institutrice et des parents de Sarah.</p>	<p>La mère : elle ne devra pas se préoccuper du changement de l'école ou de classe pour Sarah.</p> <p>Sarah : elle restera dans son école initiale et ne perdra pas ses repères.</p> <p>Mme. Marianne : elle ne sera pas confrontée à devoir justifier le départ de Sarah.</p> <p>L'établissement scolaire : elle gardera l'image de l'établissement n'exclue pas ses élèves.</p>

4) L'éthique du Care :

Le care (...) s'acquierte dans le cours de l'expérience ordinaire et se manifeste dans la capacité à répondre aux besoins de l'autre de manière appropriée, i.e. individualisée et contextualisée» (Marie Garrau, «Care», DicoPo, 2008)³.

Selon Joan Tronto, le care est un processus qui se déploie dans le temps et à travers différentes phases. Elle a distingué 4 phases du care, analytiquement différentes, mais liées.

Ces 4 phases sont les suivantes :

- 1) **Se soucier de (caring about)**: « Le care implique en premier la reconnaissance de sa nécessité. Il implique donc de constater l'existence d'un besoin et d'évaluer la possibilité d'y apporter une réponse». Dans le cas présent, Mme. Marianne a rempli ce rôle de reconnaissance d'une nécessité d'agir face au déclin de certains élèves et de l'attitude de toute-puissance de Sarah.
- 2) **Prendre en charge (taking care of)** : « Assumer une responsabilité par rapport à un besoin identifié et déterminer la nature de la réponse à lui apporter ». En ce qui concerne cette phase, il me semble qu'il s'agit ici du rôle de la psychologue ou autre thérapeute de prendre en charge le besoin identifié, qui est d'offrir à Sarah un espace de parole et d'écoute.
- 3) **Prendre soin (care giving)**: « Rencontre directe de besoins de care ». Je perçois cette phase comme le rôle de la mère (idéalement des deux des parents) d'offrir à Sarah toute l'attention et l'affection qu'elle requiert. Cette phase pourrait aussi se traduire par le fait d'offrir à Sarah les réponses à d'autres besoins analysés lors de la phase 2.
- 4) **Recevoir le soin (care receiving)**. Reconnaissance de ce que l'objet de la sollicitude réagit au soin qu'il reçoit. Cette phase pourrait renvoyer à la réaction de Sarah une fois qu'elle ait obtenu la réponse à ses besoins identifiés lors de la phase 2 et 3.

Conclusion générale :

En définitive de ce travail, je dirai que ce type d'exercice nous efforce de réfléchir de manière plus objective à nos hypothèses d'interventions et à nos ébauches de solution, lorsque nous sommes confrontés à un dilemme. En effet, en tant qu'orthopédagogue, il est important d'analyser méticuleusement l'impact que nos actions peuvent avoir sur les différents acteurs en jeu. A mon sens, ce type d'exercice tend vers un objectif de bienveillance, d'écoute et d'objectivité afin d'envisager la meilleure solution possible.

Lors de ma pratique de stage, nous avions choisi le scénario 1 car nous estimions que ce dernier se rapprochait le plus d'une solution bienveillante. Ce scénario permettait, selon les membres de l'équipe éducative et moi-même, de prendre directement en compte le nerf du problème et non de le contourner. Il était évident pour nous que l'attitude de Sarah reflétait une détresse intérieure et qu'il fallait intervenir en conséquence.

³ III. LES ETHIQUES DU CARE: UNE ETHIQUE ADAPTEE AUX BESOINS SINGULIERS DES INDIVIDUS VULNERABLES? In http://www.defre.be:81/Formation/claroline/document/goto/index.php?url=%2FLec%26%23807%3Bon_4-Les_e%26%23769%3Bthiques_du_care.pdf&cidReq=ORT_DEON_B410, s.d (consulté le 10 décembre 2018)

Bibliographie :

- NAFTALI, P., EVRAR, F., GILLET, T, et a., QUESTIONS D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE, 2018-20 19, Bruxelles, 17p.
- Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, in
<http://www.deontologie.cfwb.be/index.php?id=833>, s.d. (consulté le 28 novembre 2018)
- III. LES ETHIQUES DU CARE: UNE ETHIQUE ADAPTEE AUX BESOINS SINGULIERS DES INDIVIDUS VULNERABLES? In
http://www.defre.be:81/Formations/claroline/document/goto/index.php?url=%2FLec%26%23807%3Bon_4-Les_e%26%23769%3Bthiques_du_care.pdf&cidReq=ORT_DEON_B410, s.d
(consulté le 10 décembre 2018)